

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Arlicle R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pos applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Elat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception:	Dossier complet le : 30/10/613	N° d'enregistrement :				
DECEMBER 1891 CONTRACTOR	1. Infifulé du projet	27.54.60				
RD 943 - ALLOUAGNE Reconstruction du franchissement n° 1015 sur la Busnette encore appelé Le Grand Nocq						
2. Idenli	icalion du maître d'ouvrage ou du pétitionnal	ire .				
2.1 Personne physique Nom	Prénom					
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	Département du Pas de Calais					
Nom, prénom et qualité de la personne DUPILET Dominique, Président habititée à représenter la personne morale						
RCS / SIRET	II forme juridique	Collectivité territoriale				
	à votre demande l'annexe obligatoire n°					
3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau di	des seulls et critères annexé à l'article R. 122- mensionnement correspondant du projet	2 du code de l'environnement et				
N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regord des :	seulls et critères de la rubrique				
7° a)	Pont d'une longueur de 28,70m					

4. Caractéristiques aénérales du prolet.

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Reconstruction de l'ouvrage 1015-3 constituant la partie amont du franchissement permettant le franchissement de la Busnette par le RD943 à ALLOUAGNE après démolition de l'ouvrage existant constitué de deux buses circulaires en béton armé de 1,20m de diamètre chacune.

4.2 Objectifs du projet
Les travaux ont pour objectif d'assurer la pérennité du franchissement, de rendre cohérentes les ouvertures des trois ouvrages composant ce franchissement, de supprimer l'effet chute avec l'ouvrage 1015-2 et de mettre en conformité les équipements de sécurité vis-à-vis des usagers.
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation
Le projet de reconstruction consiste au remplacement des deux buses circulaires en béton par un cadre en béton armé ayant des caractéristiques géométriques semblables à ceux déjà en place.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
4.5.2 dans so phase a exploitation
Le projet n'engendre pas d'augmentation du trafic actuel qui est de 13541 véhicules/jour dans les deux sens dont 1392 PL. Le nouvel ouvrage ne modifie en rien l'existant et offre une largeur de chaussée compatible avec celle existante de
part et d'autre.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure Grandeurs caractéristiques Unique de l'auvrage Longueur sous remblai Profil en travers sur ouvrage: 28.70m - chaussée - trottoirs - piste cyclable - terre-plein central Superficie globale 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'Implantation Pour les rubrilques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42 Point de déport: Long. Lat. Point d'arrivée: Long. Lat.	
4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure Grandeurs caractéristiques Ualeur Longueur de l'ouvrage Longueur sous remblai Profil en travers sur ouvrage : 28.70m - chaussée 20,40m - trottoirs 3,20m et 3,70m - piste cyclable 2,80m - terre-plein central 1,00m Superficie globale 115 m² 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation Coordonnées géographiques' Long. " Lat. " Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42 Point de déport : Long. Lat.	
Coordonnées géographiques Cong. Cong.	
Longueur de l'ouvrage Longueur sous remblai Profil en travers sur ouvrage : 28.70m - chaussée 20,40m - trottoirs 3,20m et 3,70m - piste cyclable 2,80m - terre-plein central 1,00m Superficie globale 115 m² 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'Implantation Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42 Point de déport : Long. Lat.	viilisées
Longueur sous remblai Profil en travers sur ouvrage: - chaussée - trottoirs - piste cyclable - terre-plein central Superficie globale Coordonnées géographlques' Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42 Point de déport : Long. 4.10m 28.70m 29.40m 3,20m et 3,70m 2,80m 1,00m	N. S.
Adresse et commune(s) d'implantation Coordonnées géographiques' Long Lat	
Point de départ ; Long. Lat.	_
	!°:
Point d'arrivée :	18
	10
ALLOUAGNE (62)	
4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non X 4.7.1 Si oul, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non	
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?	
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non Non Si oui, de quels projets se compose le programme ?	

Paur l'autre-mer, voir notice explicative
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire.
Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces aonnées auprès du service destinataire

	, Sensi	bilité	environnementale de la zone d'impiantation envisagé	9	
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des	sols s	ur le li	eu de votre projet ?		
Terrain du Département	du Pa	s-de-(Calais (RD 943)		
ALLEGA ASSESSMENT OF THE PARTY			d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?) OUI []	Non 2
Si oui, intitulé el date d'approbation ; Précisez le ou les règlements applicables à a zone du projet					
	37°. I	le ou	les documents ont-ils fait l'obiet d'une évaluation	1	
environnementale ?				Oui 🗌	Non [
	nt, pa	r tous	one d'implantation envisagée : moyens utiles, notamment à partir des informations dis ouv.fr/etude-impact	ponibles sur le	site intern
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?		
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	Une ZNIEFF de type I est recensée sur la commune de Lapugnoy. Cependant le projet se situe hors de c		3NE : Le E
en zone de montagne ?		×			
ur le territoire d'une commune littorale ?		×			
dans un parc national, un parc naturel marin, une éserve naturelle régionale ou nationale) ou un parc naturel égional ?		×			
sur un territoire couvert par un plan de prévention du pruit, arrêté ou le cas échéant, en cours		×			

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appique aux données nominatives partées dans ce formulaire, Elle garantif un droit d'accès et de rectification paur ces données auprès du service destinataire

*	dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?		×	
	dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
	dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques lechnologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	D	×	
The second second	dans un sile ou sur des sols pollués ?		×	
	dans une zone de répartition des eaux ?		×	
	dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		×	
	dans un site inscrit ou classé ?		×	
	Le projet se situe-t-ii, dans ou à proximité :	Oul	Non	Lequel el à quelle distance ?
	d'un site Natura 2000 ?	×		FR3102001 Marais de la grenoullière à 34km de ALLOUAGNE. FR3100487 Pelouses, bois acides à neutrocalcicoles, landes nord-atlantiques du plateau d'Helfaut et système alluvial de la moyenne vallée de l'Aa à 20Km.
F	d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de UNESCO ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences sulvantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Out	Non
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		×
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×
Ressources	-		
	Est-il excédentaire en matériaux ?	D	×
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		×
Milieu nalurel	Est-il susceptible d'entroîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? Est-il susceptible		X
	d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5,2 du présent formulaire ?		^

De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques noturels ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		×	
Commodités de volsinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×	×	La circulation routière sur la RD 943 est source de bruit. Toutefois s'agissant de la reconstruction du pont existant, il n'y aura pas d'augmentation du trafic. Le niveau sonore ne sera donc pas modifié par le projet
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		×	
	Engendre-t-it des vibrations ? Est-Il concerné par des vibrations ?		×	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné por des émissions lumineuses ?		×	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	×		La circulation routière engendre des polluants dans l'air. Ces rejets ne s'ajoutent pas aux rejets actuels puisque le trafic routier ne sera pas modifié par le projet
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, înertes, dangereux ?		×	
Potrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter alteinte au patrimoine orchitectural, culturel, archéologique el paysager ?		×	
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		×	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
Oui Non X Si oui, décrivez lesquelles :
6.3 Les incidences du projet idenlifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oul Non Si oui, décrivez lesquels :
7. Auto-évaluation (lacultatif)
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que volre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou
qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
Différents désordres affectent deux des trois ouvrages composant ce franchissement :
 ouvrage central: absence d'étanchéité mettant en péril à terme la résistance du tablier:
 ouvrage amont : affouillement en extrémité aval – création d'embacles en amont – absence de dispositif de retenu – absence de cohérence au niveau des sections.
Le projet de reconstruction permet d'homogénéiser les caractéristiques géométriques des différentes parties de l'ouvrage, de supprimer l'effet de chute entre les ouvrages amont et central, de réduire l'effet de seuil en amont et
d'augmenter la luminosité dans le cours d'eau.
Un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau conclut à ce que les aménagements n'auront pas d'impact hydraulique sur la Busnette et permettront d'un point de vue qualitatif la conservation de la continuité écologique et
piscicole de celle-ci. Pour ces raisons, nous estimons que le projet peut être dispensé d'étude d'impact.
i our oco reisono, nous estimono que le projet peut ette dispense d'etide d'impact.

	8. Annexes	
8	3.1 Annexes obligatoires	
2007	Objet	
1	L'annexe n°1 intitutée « informations nominatives relatives au moître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extroits cortographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	×
4	Un plan du projet <u>ou</u> , paur les travaux, auvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×
5	Sauf pour les trovaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	×

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parlies auxquelles elles se rattachent

Objet
titre de la loi sur l'eau.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à ARRAS

le,

2 9 OCT. 2013

Pour le Président du Conseil Général Le Directeur du Pôle Infrastructures, Mobilité et Patrimoine Départemental pgr-jntérim

Signature

Rennud DACH

Pas-de-Calais
Le Département

Légende



Copyright (c) Geomap 2009

Aniere S















